

Vous savez sûrement déjà que, pour célébrer les soixante-dix ans de la promulgation de la Constitution apostolique *Provida Mater Ecclesia* (2 février 1947) et du Motu proprio *Primo Feliciter* (12 mars 1948), cette Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique (CIVCSVA) a envoyé à tous les Evêques de l'Eglise latine une **Lettre** sur la vocation des Instituts séculiers.

Ce Dicastère a ensuite pourvu à faire une petite publication de cette Lettre et du document qui y est rappelé, **publication intitulée *Consécration et sécularité***.

Nous vous informons maintenant que **cette publication** est disponible au Dicastère en langues anglaise, française et espagnole. Vous pouvez la retirer directement auprès de nos bureaux, ou nous en faire la demande à cette adresse : ufficiovitaconsacrata@religiosi.va.

Etant donné que notre intention est que cette Lettre parvienne en toutes les Eglises locales du monde entier, nous n'avons pas fixé de prix. Nous vous demandons donc, si c'est possible, de faire librement une offrande. Nous sommes convaincus que celui qui a plus pourra être plus généreux et aider ainsi celui qui a moins de disponibilité financière.

Nous demandons également aux Instituts séculiers (et/ou aux Conférences d'Instituts séculiers) **de la faire parvenir directement aux Evêques** des Diocèses dans lesquels ils sont présents et **de la diffuser parmi leurs propres membres**, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient être intéressés par le sujet.

Pour ce qui concerne l'expédition, **dans les pays dans lesquels il existe un organisme de communion** entre Instituts séculiers (Conférence, union, etc), nous vous prions de bien vouloir procéder de la façon suivante :

- après avoir recueilli les demandes de chaque Institut, que la Conférence envoie à ce Dicastère une demande unique, en indiquant le **nombre total** d'exemplaires souhaités et le nom d'une personne **référente** (avec numéro de téléphone et adresse) ;

- ce Dicastère enverra les exemplaires à l'adresse de la Nonciature, qui pourvoira à les faire parvenir à la personne référente indiquée. Il reviendra alors à la Conférence elle-même de distribuer les exemplaires aux Instituts.

Nous signalons qu'une éventuelle offrande peut être faite par l'intermédiaire d'un chèque bancaire destiné à la « CIVCSVA » et envoyé à :

Congrégation pour les Instituts de vie consacrée
Piazza Pio XII, 3
00193 Roma
Italia

Nous rappelons enfin qu'on peut trouver la Lettre *Consécration et sécularité* en langue italienne dans les librairies (Librairie Editrice Vaticane et autres).